

The logo consists of the text 'L@ LETTRE' in a bold, sans-serif font. The '@' symbol is stylized with a circle around it.The logo consists of the text 'BARREAU' on the top line and 'ORDRE FRAN' on the bottom line, in a smaller, sans-serif font.

**13 mars 2008 - 019**

Mes chers confrères,

Le sujet occupe le conseil de l'Ordre depuis plusieurs mois et des décisions importantes de conséquences devront être prises prochainement.

Il s'agit du déménagement de notre Bureau d'aide juridique (B.A.J.) qui occupe actuellement ce qu'il est convenu d'appeler le QB19 qui devra prochainement être libéré.

Des locaux ont été mis à la disposition des deux Bureaux d'aide juridique de Bruxelles l'immeuble situé rue de la Régence où se trouvaient avant le tribunal de la jeunesse tribunal de police.

Les deux Ordres ont collaboré de manière exemplaire pour la réalisation de ce projet implique des investissements extrêmement importants. Notre Ordre considère que ces doivent être supportés par les autorités publiques puisque l'activité du B.A.J. constitue service public et l'exécution d'une obligation légale.

Il nous a été dit – mais aucune confirmation écrite ne nous est à ce jour parvenue de la part du ministre de la Justice – que les nouveaux locaux seraient gracieusement mis à disposition de l'Ordre. En ce qui concerne le financement des travaux, nous n'avons pas encore eu la moindre réponse à nos demandes.

La situation est réellement désespérante et l'Ordre est bien décidé à mettre tout en œuvre pour obtenir des engagements fiables tant pour l'occupation des locaux que pour la prise en charge des frais d'aménagement de ceux-ci.

Vous serez évidemment tenus au courant de nos efforts.

Votre bien dévoué.

Le bâtonnier,  
Robert De Baerdemaeker

#### **Procès-verbal du 4 mars 2008 :**

- [Projet de règlement de l'O.B.F.G. sur les relations de l'avocat avec un tiers déclarant représenter une partie](#)

- [Projet de règlement de l'O.B.F.G. relatif à l'acceptation et à l'exercice par les avocats de n d'administration, de surveillance ou de liquidation d'une personne morale](#)
- [Bureau d'aide juridique](#)

---

**Autres informations :**

Erratum

Une erreur s'est glissée dans L@Lettre du 6 mars 2008 à propos du montant de l'augmentation du t l'aide juridique.

Il fallait lire 5.800.000 € et non pas 58.000.000 €.

Celle-ci est révélatrice des rêves les plus fous que le président du B.A.J. et le bâtonnier nourrissent  
x x